

Québec, le 18 décembre 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 15 décembre 2020 ayant pour objet le Projet Énergie Saguenay dans laquelle vous nous avez partagé des questions à l'égard du programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L » du ministère des Finances (MFQ) et de la répartition des emplois directs, indirects et induits de l'estimation réalisée préalablement par le MFQ.

En premier lieu, en ce qui concerne vos questions à l'égard du programme de rabais d'électricité, je sou mets à votre attention que l'ensemble des modalités de ce programme sont présentées sur le site Web du ministère des Finances.

Dans l'éventualité où la demande de GNL Québec respecterait les paramètres et modalités du programme de rabais d'électricité, GNL Québec pourrait bénéficier d'une aide versée sous forme de réduction de 20 % des coûts d'électricité permettant un remboursement pouvant atteindre 40 % de ses coûts admissibles encourus, soit 3,6 G\$.

Cette estimation repose notamment sur les hypothèses que GNL Québec serait facturé au tarif « L » ou aurait conclu une demande d'alimentation avec Hydro-Québec pour un bloc de puissance admissible à ce tarif et que les coûts admissibles de son projet s'établiraient à 9,0 G\$.

Cette aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture annuelle d'électricité de GNL Québec pour une durée maximale de huit ans.

... 2

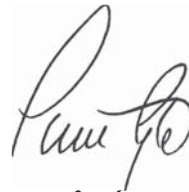
Il est à noter que toutes les informations fournies en lien avec la demande de GNL Québec sont sujettes à une analyse approfondie afin de s'assurer qu'une telle demande respecte tous les paramètres et modalités du programme de rabais d'électricité.

En ce qui a trait à votre question concernant l'estimation du nombre d'emplois créés par le projet, réalisée préalablement par le MFQ, il n'est pas possible de vous partager la répartition des emplois directs, indirects et induits.

Cette estimation a été réalisée à l'aide du Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec qui ne permet pas de distinguer les effets directs, indirects et induits attribuables au projet d'investissement évalué.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Côté', written in a cursive style.

PIERRE CÔTÉ